

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 16 mai 2001, intitulée: «Murs peints en trompe-l'œil».

TEXTE DE LA QUESTION

Le mur créé par M. Poussin sur un immeuble locatif de la Jonction a été nettoyé et la fresque n'a pas été remplacée.

Est-ce que l'expérience artistique qui consiste à décorer des façades a été abandonnée par le Conseil administratif?

Merci de m'indiquer la liste des fresques réalisées avec le Fonds de décoration, ainsi que leurs dates d'exécution.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif n'a pas renoncé à peindre des façades, lorsque les conditions nécessaires à une bonne réalisation sont remplies. Ainsi, outre l'intérêt du lieu, il est important que le support réponde à certaines conditions techniques afin d'éviter la situation rencontrée à la Jonction.

Les murs ayant reçu une décoration à ce jour sont les suivants:

1983	Midi 8	Kosta Alex
1988	Lausanne 31	Delapoterie Paul
1990	Puiserande 3	Deléglise Philippe
1991	Vélodrome 14	Reimann Richard
1992	Carl-Vogt 2-4	Viaccoz Paul
1992	Ruelle du Midi	Schwitzgebel Georges
1992	Prévost-Martin 21	Reimann Richard
1996	Môle 19	Brunner Stéphane
1997	Alpes 10	Schwitzgebel Georges
1999	Volontaires 4	Graf Hanswalter

Par ailleurs, à la demande du Conseil municipal, une fresque est en cours de réalisation sur un mur borgne de l'école de Hugo-de-Senger.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 29 août 2001.